



CHARTER BLANCO  
Code: 1500

Version: 8 Révision: 21/08/2017

Revisión precedente: 01/02/2017

Date d'impression: 25/08/2017

**SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE**

- 1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: CHARTER BLANCO  
Code: 1500
- 1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES: [ ] Industriel [X] Professionnel [X] Consommation  
Utilisations prévues (principales fonctions techniques):  
 Pintura decorativa para exterior.  
Secteurs d'utilisation:  
 # Utilisations par des consommateurs (SU21).  
Utilisations déconseillées:  
 Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'.  
Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:  
 Sans restriction.
- 1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:  
 PINTURAS LEPANTO, S.A.  
 Ctra. San Esteban s/nº - E-22500 - Binéfar (Huesca)  
 Téléphone: +34 974 428339 - Fax: +34 974 430688  
Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:  
 joseluis@pinturaslepanto.com
- 1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE: +34 974 428339 (8:00-13:00 / 15:00-18:30 h.) (heures ouvrables)

**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008-1221/2015 (CLP):  
 Aquatic Chronic 3:H412

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
<u>Physico-chimique:</u> Non classé	Aquatic Chronic 3:H412	Cat.3	-	-	-
<u>Santé humaine:</u> Non classé					
<u>Environnement:</u>					

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.

- 2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:  
 Ce produit ne requiert pas de pictogrammes, en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008-1221/2015 (CLP)  
Mentions de danger:  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Conseils de prudence:  
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
 P273-P501a Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.  
Indications additionnelles:  
 EUH208 Contient mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1). Peut produire une réaction allergique.  
 EUB174 Contient terbutryne, benzimidazole-2-ylcarbamate de méthyle, butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle pour la protection du film. Voir les informations transmises par le fabricant.  
Substances qui contribuent à la classification:  
 Aucun en pourcentage égal ou supérieur à la limite pour être inclus dans l'étiquette.

- 2.3 AUTRES DANGERS:  
 Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:  
Autres dangers physico-chimiques: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.  
Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.  
Autres effets néfastes pour l'environnement: Ne contient pas de substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.



CHARTER BLANCO  
Code: 1500

**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

3.1 **SUBSTANCES:**  
Non applicable (mélange).

3.2 **MÉLANGES:**  
Ce produit-ci est un mélange.  
**Description chimique:**  
Mélange de pigments, charges, résines et additifs en milieu aqueux.

**COMPOSANTS DANGEREUX:**  
Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

	<p>&lt; 0,5 % <b>Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatiques (2-25%)</b>                  (CAS: 64742-82-1) , Liste nr. 919-446-0 REACH: 01-2119458049-33                  CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226   STOT SE (narcosis) 3:H336   STOTRE 1:H372i   Asp. Tox. 1:H304   Aquatic Chronic 2:H411   EUH066</p>	<p>Autoclassé &lt; REACH</p>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------

	<p>&lt; 0,1 % <b>Terbutryne</b>                  CAS: 886-50-0 , EC: 212-950-5 REACH: Biocide                  CLP: Attention: Acute Tox. (oral) 4:H302   Aquatic Acute 1:H400   Aquatic Chronic 1:H410</p>	<p>Autoclassé</p>
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

	<p>&lt; 0,05 % <b>Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle</b>                  CAS: 55406-53-6 , EC: 259-627-5 REACH: Biocide                  CLP: Danger: Acute Tox. (in.h.) 3:H331   Acute Tox. (oral) 4:H302   Eye Dam. 1:H318   Skin Sens. 1:H317   STOT RE 1:H372i   Aquatic Acute 1:H400   Aquatic Chronic 1:H410</p>	<p>Indice nr. 616-212-00-7 &lt; ATP06</p>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------

	<p>&lt; 0,0015 % <b>Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)</b>                  CAS: 55965-84-9 , Liste nr. 611-341-5 REACH: Biocide                  CLP: Danger: Acute Tox. (in.h.) 3:H331   Acute Tox. (skin) 3:H311   Acute Tox. (oral) 3:H301   Skin Corr. 1B:H314   Skin Sens. 1A:H317   Aquatic Acute 1:H400   Aquatic Chronic 1:H410</p>	<p>Indice nr. 613-167-00-5 &lt; CLP00</p>
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------

**Impuretés:**  
Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

**Stabilisateurs:**  
Aucun

**Référence à d'autres sections:**  
Pour plus d'informations, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

**SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):**  
 # Liste mise à jour par l'ECHA sur 12/01/2017.  
**Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:**  
 Aucune  
**Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:**  
 Aucune

**SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB):**  
 Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.



CHARTER BLANCO  
Code: 1500

**SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**

**4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:**



Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
<u>Inhalation:</u>	Habituellement il ne produit pas de symptômes.	Si il y a des symptômes, porter la victime en plein air.
<u>Peau:</u>	Habituellement il ne produit pas de symptômes.	Oter les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.
<u>Yeux:</u>	Habituellement il ne produit pas de symptômes.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant, en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.
<u>Ingestion:</u>	Par ingestion en grandes quantités, peut occasionner des malaises gastrointestinaux.	En cas d'ingestion, demander l'assistance immédiate d'un médecin. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

**4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:**  
Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11

**4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:**  
Information pour le médecin: Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient.  
Antidotes et contre-indications: Il n'est pas connu un antidote spécifique.

**SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1 MOYENS D'EXTINCTION:**  
En cas d'incendie dans l'alentour, tous les agents extincteurs son permis.

**5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:**  
Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

**5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:**  
Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.  
Autres recommandations: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

**SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:**  
Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.

**6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:**  
Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

**6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:**  
Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants (des sciures, terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Éviter l'emploi de solvants. Garder les restes dans un conteneur fermé.

**6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:**  
Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1.  
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.  
Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.  
Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.



CHARTER BLANCO  
Code: 1500

**SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

7.1	<p><b><u>PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:</u></b>                  Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.  <u>Recommandations générales:</u>                  Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.  <u>Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</u>                  Le produit n'est pas susceptible de s'enflammer, déflagrer ou exploser, et ne soutient pas la réaction de combustion par la contribution de l'oxygène de l'air ambiant en quoi il se trouve, de sorte qu'il n'est pas inclus dans le champ d'application de la Directive 94/9/CE relative aux équipements et systèmes de protection destinés à être utilisés dans des atmosphères potentiellement explosives. Ni est applicable les dispositions des exigences particulières pour les installations électriques dans des locaux à risque d'incendie ou d'explosion.  <u>Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</u>                  Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'application et séchage. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.  <u>Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</u>                  Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.</p>
7.2	<p><b><u>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:</u></b>                  Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.  <u>Classe de magasin</u> : D'après les dispositions en vigueur.  <u>Temps de stockage</u> : 6. mois  <u>Températures</u> : min: 5. °C, max: 40. °C (recommandé).  <u>Matières incompatibles:</u>                  Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.  <u>Type d'emballage:</u>                  Selon réglementations en vigueur.  <u>Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:</u>                  Non applicable.</p>
7.3	<p><b><u>UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:</u></b>                  Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.</p>



CHARTER BLANCO  
Code: 1500

**SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:**  
Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Référence doit être faite à normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

**LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE) INRS 2012 - ED 984:**

Non établi.

**VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):**

Non disponible

**NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):**

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivé de données toxicologiques selon directives spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent différer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques:	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d
Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%)	s/r (a) 330. (c)	s/r (a) 44.0 (c)	- (a) - (c)
Terbutryne	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques:	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2	<u>DNEL Yeux</u> mg/cm2
Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%)	s/r (a) s/r (c)	s/r (a) s/r (c)	- (a) - (c)
Terbutryne	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
<u>Niveau dérivé sans effet, population générale:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques:	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d
Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%)	s/r (a) 71.0 (c)	s/r (a) 26.0 (c)	s/r (a) 26.0 (c)
Terbutryne	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
<u>Niveau dérivé sans effet, population générale:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques:	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2	<u>DNEL Yeux</u> mg/cm2
Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%)	s/r (a) s/r (c)	s/r (a) s/r (c)	- (a) - (c)
Terbutryne	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

s/r - DNEL non dérivé (pas de risque identifié).

**CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):**

<u>Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:</u> - Eau douce, marin et déversements intermittents:	<u>PNEC Eau douce</u> mg/l	<u>PNEC Marin</u> mg/l	<u>PNEC Intermittent</u> mg/l
Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%)	uvcb	uvcb	uvcb
Terbutryne	-	-	-
Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	-	-	-
Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	-	-	-
<u>- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine:</u>	<u>PNEC STP</u> mg/l	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight
Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%)	uvcb	uvcb	uvcb
Terbutryne	-	-	-
Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	-	-	-
Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	-	-	-
<u>Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:</u> - Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme:	<u>PNEC Air</u> mg/m3	<u>PNEC Sol</u> mg/kg dry weight	<u>PNEC Oral</u> mg/kg bw/d
Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%)	uvcb	uvcb	uvcb
Terbutryne	-	-	-
Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	-	-	-
Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	-	-	-

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

uvcb - La substance à une composition complexe inconnue ou variable. Les méthodes conventionnelles pour dériver les PNEC ne sont pas appropriés et il n'est pas possible identifier une seule concentration PNEC représentative pour ces substances, donc pas utilisé dans les calculs d'évaluation des risques.



CHARTER BLANCO  
Code: 1500

8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

Protection respiratoire: Éviter l'inhalation de vapeurs.

Protection des yeux et du visage: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

Protection des mains et de la peau: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE-96/58/CE:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'environnement de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:



Masque avec des filtres du type A (brun) pour gaz et vapeurs de composés organiques avec un point d'ébullition supérieur à 65°C (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres.

Lunettes:



Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.

Écran facial:

Non.

Gants:



Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation préétablie. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.

Bottes:

Non.

Tablier:

Non.

Combinaison:

Non.

Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: Nocif pour les organismes aquatiques. Peut provoquer à long terme des effets négatifs à l'environnement aquatique. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau: Ce produit contient les substances suivantes figurant dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE-2013/39/UE: Terbutrina.

Émissions atmosphériques: En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.

- COV (produit prêt à user\*): Applicable d'après la Directive 2004/42/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques: PEINTURES ET VERNIS (définition sur la Directive 2004/42/CE, annexe I.1): Subcatégorie d'émission a)

Revêtement mat pour murs intérieurs et plafonds, en phase aqueuse. COV (produit prêt à user\*) (charter blanco cod. 1500 / agua cod. 0000 = 100 / 10 en peso) : 8.1\* g/l\* (COV max. 30. g/l\* à partir du 01.01.2010).



CHARTER BLANCO  
Code: 1500

**SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

9.1	<p><b>INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:</b></p> <p><u>Aspect</u>                      - État physique : Liquide.                      - Couleur : Voir le couleur dans l’emballage.                      - Odeur : Caractéristique                      - Seuil olfactif : Non disponible (mélange).</p> <p><u>Valeur pH</u>                      - pH : 8. à 20°C</p> <p><u>Changement d’état</u>                      - Point de fusion : Non disponible                      - Point initial d’ébullition : &gt; 100* °C à 760 mmHg</p> <p><u>Densité</u>                      - Densité de vapeur : &lt; 1 (plus léger que l’air).                      - Densité relative : # 1.57 ± 0.03 à 20/4°C <span style="float: right;">Relative eau</span></p> <p><u>Stabilité</u>                      - Température décomposition : &gt; 200* °C</p> <p><u>Viscosité:</u>                      - Viscosité dynamique : # 2400. cps 20°C                      - Viscosité cinématique : # 520. mm2/s à 40°C</p> <p><u>Volatilité:</u>                      - Taux d’évaporation : Non disponible (manque de données).                      - Tension de vapeur : 17.7* mmHg à 20°C                      - Tension de vapeur : 12.3* kPa à 50°C</p> <p><u>Solubilité(s)</u>                      - Solubilité dans l’eau : Miscible                      - Liposolubilité : Non disponible (mélange non testé).</p> <p><u>Inflammabilité:</u>                      - Point d’éclair : Ininflammable                      - Température auto-inflammation : Non applicable (il maintient pas la combustion).</p> <p><u>Propriétés explosives:</u>                      Non disponible.</p> <p><u>Propriétés comburantes:</u>                      Non classé comme produit comburant.</p> <p>*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.</p>
-----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

9.2	<p><b>AUTRES INFORMATIONS:</b></p> <p>- Chaleur de combustion : 824* Kcal/kg                      - Non volatiles : 65.1 % Poids <span style="float: right;">3 h. 105°C</span>                      - COV (livraison) : 0.6 % Poids                      - COV (livraison) : 9.4 g/l</p> <p>Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d’informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l’environnement, voir rubriques 7 et 12.</p>
-----	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1	<p><b>RÉACTIVITÉ:</b>  <u>Corrosion pour les métaux:</u> Il n’est pas corrosif pour les métaux.  <u>Propriétés pyrophoriques:</u> Il n’est pas pyrophorique.</p>
------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

10.2	<p><b>STABILITÉ CHIMIQUE:</b>                      Stable dans les conditions de stockage et d’emploi recommandées.</p>
------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

10.3	<p><b>POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:</b>                      Possible réaction dangereuse avec acides.</p>
------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

10.4	<p><b>CONDITIONS À ÉVITER:</b>  <u>Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur.  <u>Lumière:</u> S’il en est possible, éviter l’incidence directe de radiation solaire.  <u>Air:</u> Le produit n’est pas affecté par l’exposition à l’air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.  <u>Pression:</u> Irrélevant.  <u>Chocs:</u> Le produit n’est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l’emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.</p>
------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

10.5	<p><b>MATIÈRES INCOMPATIBLES:</b>                      Tenir à l’écart des d’agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.</p>
------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

10.6	<p><b>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:</b>                      Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone.</p>
------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



CHARTER BLANCO  
Code: 1500

**SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008-1221/2015 (CLP).

**11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:**

TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels :	DL50 (OECD 401) mg/kg oral	DL50 (OECD 402) mg/kg cutanée	CL50 (OECD 403) mg/m3.4h inhalation
Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%)	> 5000. Rat	> 2000. Lapin	> 13100. Rat
Terbutryne	1470. Rat	> 2000. Lapin	> 2200. Rat
Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	1470. Rat	> 2000. Rat	> 6890. Rat
Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	75. Rat	140. Rat	> 1230. Rat

Dose sans effet observé

Non disponible

Dose minimale avec effet observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Inhalation:</u> Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Cutanée:</u> Non classé	ATE > 2000 mg/kg	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Oculaire:</u> Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).
<u>Ingestion:</u> Non classé	ATE > 5000 mg/kg	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Corrossivité/irritation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Corrossivité/irritation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant grave par contact avec les yeux (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Sensibilisation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

· Contient mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1). Peut produire une réaction allergique.

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Danger par aspiration:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

EFFETS CMR:

Effets cancérigènes: N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

Génotoxicité: N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction: N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.



CHARTER BLANCO  
Code: 1500

**EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:**

Routes d'exposition: Non disponible.  
Exposition à court terme: Non disponible.  
Exposition prolongée ou répétée: Non disponible.

**EFFETS INTERACTIFS:**

Non disponible.

**INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:**

Absorption percutanée: Non disponible.  
Toxicocinétique basique: Non disponible.

**AUTRES INFORMATIONS:**

Non disponible.

**SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008-1221/2015 (CLP).

**12.1 TOXICITÉ:**

Acute toxicity in aquatic environment

de composants individuels :

Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%)  
Terbutryne  
Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle  
Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)

CL50 (OECD 203)

mg/L.96heures  
> 10. Poissons  
1.1 Poissons  
0.067 Poissons  
0.19 Poissons

CE50 (OECD 202)

mg/L.48heures  
> 10. Daphnie  
2.7 Daphnie  
0.16 Daphnie  
0.16 Daphnie

CE50 (OECD 201)

mg/L.72heures  
4.6 Algues  
0.013 Algues  
0.022 Algues  
0.018 Algues

Concentration sans effet observé

Non disponible

Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

**12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:**

Non disponible.

Biodegradation aérobie

de composants individuels :

Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%)  
Terbutryne  
Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle  
Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)

DQO

mgO2/g  
  
1148.

%DBO/DQO

5 days 14 days 28 days  
  
50.

Biodegradabilité

Facile  
Non facile  
Non facile  
Inhérente

**12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:**

Non disponible.

Bioaccumulation

de composants individuels :

Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%)  
Terbutryne  
Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle  
Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)

logPow

5.65  
3.74  
2.81  
-0.830

BCF

L/kg  
> 100. (calculée)  
72. (calculée)  
26. (calculée)  
3.2 (calculée)

Potenciel

Non disponible  
Non disponible  
Non disponible  
Non disponible

**12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:**

Non disponible.

**12.5 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:**

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

**12.6 AUTRES EFFETS NOCIFS:**

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: Non disponible.

Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non disponible.

Potentiel de réchauffement climatique: Non disponible.

Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non disponible.

**SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS: Directive 2008/98/CE-Règlement (UE) n° 1357/2014:**

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d'emballages souillés: Directive 94/62/CE-2005/20/CE, Décision 2000/532/CE-2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, )en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages cotamités il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementations locales.



CHARTER BLANCO  
Code: 1500

**SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

14.1	<b>NUMÉRO ONU:</b> Non applicable
14.2	<b>NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:</b> Non applicable
14.3 14.4	<b>CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D'EMBALLAGE:</b>  <u>Transport par route (ADR 2017) et</u> <u>Transport par chemin de fer (RID 2017):</u> Non réglementé  <u>Transport voie maritime (IMDG 37-14):</u> Non réglementé  <u>Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2016):</u> Non réglementé  <u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u> Non réglementé
14.5	<b>DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:</b> Non applicable.
14.6	<b>PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:</b> S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurée.
14.7	<b>TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:</b> Non applicable.

**SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1	<b>RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:</b> Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité.  <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:</u> Voir la section 1.2  <u>Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):</u> Voir la section 7.2  <u>Avertissement tactile de danger:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).  <u>Protection de sécurité par des enfants:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).  <u>Informations COV sur l'étiquette:</u> Contient COV max. 8.2 g/l pour le produit prêt à user - Le valeur limite 2004/42/CE-IIA cat. a) est COV max. 30. g/l (2010).  <u>Législation spécifique sur les produits biocides:</u> * <i>Applicable d'après l'Article 58 du Règlement (UE) nr. 528/2012-334/1014), concernant la mise sur le marché et l'utilisation de produits biocides (des articles traités) et le Règlement (CE) nr. 1896/2000-1451/2007 relatif aux produits biocides. Contient terbutrina, bencimidazol-2-il-carbamato de metilo, butilcarbamato de 3-iodo-2-propinilo pour la protection du film. Voir les informations transmises par le fabricant.</i>  <u>AUTRES LÉGISLATIONS:</u> Non disponible
15.2	<b>ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:</b> Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.



CHARTER BLANCO  
Code: 1500

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 [TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:](#)  
[Mentions de danger en accord le Règlement \(UE\) n° 1272/2008-1221/2015 \(CLP\), Annexe III:](#)  
H226 Liquide et vapeurs inflammables. H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H311 Toxique par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H331 Toxique par inhalation. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H372i Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

[CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:](#)

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

[PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:](#)

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- Access to European Union Law, <http://eur-lex.europa.eu/>

[ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:](#)

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals of the United Nations.
- CLP: European regulation on Classification, Labelling and Packaging of substances and chemical mixtures.
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.
- CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.
- IMDG: International Maritime code for Dangerous Goods.
- IATA: International Air Transport Association.
- ICAO: International Civil Aviation Organization.

[LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:](#)

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

[HISTOIRE:](#)[Révision:](#)

Version: 7

01/02/2017

Version: 8

21/08/2017

[Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente:](#)

*# Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque # en couleur rouge et en italique.*

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.